

**15 septembre 1971, Québec**

**Conférence de presse sur une nouvelle formule de fédéralisme proposé par le Premier ministre**

M. BOURASSA: Est ce que vous avez eu le temps d'examiner cette nouvelle forme de fédéralisme?

M. GIRARD: Ce matin, nous avons effectivement reçu un avis de convocation pour cet après-midi à deux heures et demie. Et, quelque temps plus tard, alors que tout le monde était au lunch, tout le monde était parti de la tribune, nous avons reçu copie de la lettre que vous avez envoyée à Ottawa. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à la tribune de la presse il y a des moyens d'information qui sont représentés là et qui ont des éditions d'après-midi. Or, au moment où nous avons reçu cette lettre, il était encore temps pour la publier dans les éditions de l'après-midi. On a pu le faire parce que nous n'avons pas été prévenus, en même temps que nous avons été prévenus qu'il y aurait une conférence de presse à deux heures et demie, que copie de la lettre nous était envoyée de votre bureau. Je pense que c'est une lacune et je crois que ce n'est pas la première fois qu'on vous signale qu'il en existe des lacunes au niveau de votre bureau de presse, de votre bureau d'information. Celle-ci est nettement celle qui fait déborder le vase, en tout cas en ce que moi et mon journal sommes concernés. Je ne parle pas au nom des autres confrères, je parle en mon nom personnel. Si on avait eu la lettre, si on avait su qu'elle arrivait, on aurait pu la publier. Cela n'a pas été fait.

M. BOURASSA: Ce qui arrive, c'est qu'avant de publier la lettre, je voulais avoir l'occasion de rencontrer les journalistes et hier, je n'ai pas pu trouver je n'ai pas besoin de vous donner des détails sur l'agenda d'un premier ministre du Québec. Et lundi et mardi, je ne pouvais pas trouver les trente ou quarante-cinq minutes qui n'auraient permis de vous rencontrer et de vous donner les explications ou les détails sur cette lettre. Alors, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu la rendre publique avant, c'est parce que je voulais la rendre publique et en même temps donner des explications. le temps, J'ai rencontré la semaine dernière des journalistes du Devoir qui m'avaient demandé, au milieu de juillet, une interview quand j'aurais le temps. Je leur ai donné cette interview à Montréal la semaine dernière et j'ai pu élaborer, étant donné que c'était à l'occasion de discussions, j'ai pu élaborer sur les relations fédérales-provinciales. Mais si la lettre a été rendue publique aujourd'hui, c'est que je n'ai pas eu le temps auparavant de vous rencontrer.

M. GIRARD: M. de dire, c'est tout à fait de vos moments et que vous

M. BOURASSA: Bien, Je peux donner des conférences de presse à dix heures le soir, mais ça ne vous arrangerait pas.

M. GIRARD: Mais soulevée Sur ce qui s'est depuis qu'il est question la loi fédérale, je n'ai survenir dans le métier le premier ministre, nous comprenons tout ce que vous venez logique et normal. Nous comprenons que vous êtes libre êtes libre aussi de vos actions et de vos décisions. Je peux donner des conférences de presse à dix heures le gerait pas. ce n'est pas le point. Ce n'est pas la question qui est asse depuis que le Devoir vous a demandé une entrevue et allocations familiales dans les journaux au regard de absolument

rien à redire. Ce sont des choses qui peuvent qu'il y aura une conférence aussi en mesure, à la même copie de la lettre qu'il a occasion, de nous dire: Le premier ministre enverra une Or, on n'a pas été prévenu. Et ça, c'est une lacune, M. le Premier Ministre parce qu'on savait fort bien, et vous même le saviez à ce moment-là que la lettre serait disponible pour distribution, avec le résultat qu'on a loupé nos émissions. Cela sur le plan professionnel, sur le plan de l'éthique, en tout concerné, que mon journal est concerné, c'est un grief que

M. BOURASSA: J'en prends note.

M. GIRARD: J'ai dit, mon journal et moi.

M. BOURASSA: J'aimerais que ce soit spécifié.

UNE VOIX: Est-ce qu'on pourrait commencer la conférence de presse?

JOURNALISTE: Est-ce que vous avez une déclaration, M. le Premier Ministre?

M. BOURASSA: La déclaration c'est la lettre qui vous a été remise. Je prends note de ce qui a été dit par M. Girard. Si vous avez des questions à poser, je considère que si la proposition du Québec était acceptée, comme cela a été mentionné, nous demandons la priorité législative, qui a toujours été dans la politique du gouvernement que je dirige. Que ce soit par les déclarations que j'ai faites-moi même ou par celles du ministre des Affaires sociales, ce qui nous importait, à nous, les Québécois, c'était la conception du plan ou la conception des réformes. Que le financement ou l'administration se fassent au niveau fédéral, dans la mesure où les priorités ou les besoins du Québec étaient respectés, que les timbres soient fédéraux ou provinciaux, que les distributions de chèques partent d'un endroit ou de l'autre, c'est clair qu'il y a un problème d'administration qui est important, problème d'administration qu'il va falloir coordonner. Tantôt on pourra discuter de certains aspects techniques si nous en avons le temps; toute la récupération des allocations familiales, les déclarations d'impôt. Il va falloir s'entendre là-dessus. Mais que la formule actuelle soit acceptée, je considère que c'est véritablement concrétiser un fédéralisme décentralisé. Je ne conçois pas au Canada, comme je l'ai dit, une autre forme de fédéralisme qu'un fédéralisme décentralisé. Là nous avons un exemple bien concret dans le secteur des allocations familiales où deux niveaux de gouvernement pourraient collaborer et d'une part, assurer certaines normes nationales qui sont évidemment légitimes et assurer d'autre part, que les normes et les modalités du gouvernement du Québec soient respectées.

M. GUAY: M. Bourassa, vous dites que c'est la priorité législative, mais ce n'est pas tout à fait la même forme de priorité législative que ce qui était compris dans l'amendement que vous avez proposé à Victoria.

M. BOURASSA: Dans l'amendement de Victoria c'était un amendement constitutionnel qui a pour but de protéger pour l'avenir. Nous avons toujours dit, si vous vous rappelez, je suis convaincu que votre mémoire est excellente, que si nous émettions une insistance pour amendement constitutionnel, c'était uniquement parce que nous voulons nous protéger pour l'avenir. J'ai décidé d'essayer de s'entendre parce qu'il y avait un problème d'allocations familiales qui était à régler. Il y avait la législation fédérale, il y avait la législation du Québec, comme vous voyez dans la lettre, où je mentionne que de

part et d'autre, nous avons manifesté notre intention de légiférer en matière d'allocations familiales. Comme nous ne pouvions pas arriver à une entente sur la question constitutionnelle avant de s'entendre sur cette question-là, il faut trouver un moyen de s'entendre étant donné que la charte de Victoria a été refusée. Je pense que la formule que le Québec propose est véritablement une formule d'un fédéralisme renouvelé; un nouveau mécanisme qui permet au Québec de voir ses priorités et son identité respectées en même temps que de fonctionner dans un régime fédéral.

JOURNALISTE: E avait fait l'objet de pour administratifs et législatifs modifiés à volonté par une existantes du gouvernement

M. BOURASSA: C'est pourquoi évidemment le problème constitutionnel n'est pas réglé et ne peut pas être reporté indéfiniment mais il est évident que si nous arrivons à des ententes qui respectent les priorités du Québec, sur le plan administratif et sur le plan législatif c'est quand même une garantie, pour le temps que les lois demeurent, que les priorités du Québec seront respectées. C'est pourquoi nous insistons pour une révision constitutionnelle, c'est pourquoi le Québec a toujours insisté pour une révision constitutionnelle parce que c'est à travers la révision constitutionnelle qu'il va avoir la garantie pour l'avenir, mais comme on ne peut pas s'entendre au mois de septembre sur la révision constitutionnelle, je pense que la seule solution qui demeure acceptable aux deux parties, c'est qu'on s'entende sur le plan législatif.

JOURNALISTE: M. Bourassa vous appelez quand même cela de la priorité législative, c'est le terme que vous venez d'employer

M. BOURASSA: Je ne vois pas en quoi ce n'est pas...

M. LARIN: Puis ce domaine-là.

M. BOURASSA: Il y a des normes que j'ai mentionnées. Vous avez la question que la somme globale soit distribuée sous forme d'allocations familiales. Je pense que le fédéral taxant les contribuables pour que ces sommes là soient distribuées sous forme d'allocations familiales, il est normal que nous prenions cette somme sous forme d'allocations familiales. Cela n'a aucune espèce de contrainte pour le gouvernement du Québec parce que lui, il doit dépenser sous forme d'allocations familiales. Il y a une autre norme, par exemple, que je mentionnais. Le fait, par exemple, que les familles défavorisées ne soient pas exclues. Comment voulez-vous que cela constitue une contrainte pour le Québec étant donné qu'on ne peut pas exclure d'un régime d'allocations familiales les familles défavorisées. Au contraire, nous sommes intéressés à les encourager ou à les gratifier de sommes suffisantes. C'est la troisième contrainte d'un plan d'allocations familiales provinciales. Je pense que tout cela est tout à fait normal pour ne pas que les provinces établissent leur propre plan pour disons 5 ou 10 000 000 \$. Ce sont trois normes nationales qui respectent le fait que nous sommes dans un régime fédéral et qui ne constituent en fait et en pratique aucune contrainte pour le gouvernement du Québec qui voit la conception de son propre plan avoir priorité sur celle du gouvernement fédéral.

JOURNALISTE: Ce n'est quand même pas ce que vous demandiez à Victoria. Vous demandiez, en ce qui concerne les allocations familiales en définitive de l'exclusivité

en ce sens que toute loi provinciale écartait la loi fédérale avec récupération des sommes d'argent,

M. BOURASSA: J'ai dit...

JOURNALISTE: ... aujourd'hui que ce n'est plus de la priorité législative dans le même sens qu'à Victoria.

M. BOURASSA: Ce que j'ai demandé à Victoria... Il y a eu plusieurs formules sujettes à discussion, c'est clair. Le gouvernement du Québec n'a jamais officiellement dit: C'est cela ou c'est rien.

M. LARIN: M. Castonguay l'a dit.

M. BOURASSA: Non, non. Lisez les discours de M. Castonguay au mois de janvier, au mois de février lisez la politique du gouvernement du Québec exprimée soit par moi, soit par M. Castonguay.,.

M. LARIN: Et le texte envoyé aux autres provinces?

M. BOURASSA : Oui.

JOURNALISTE: C'était cela, la priorité législative à Victoria, mais vous dites...

M. BOURASSA: M. Castonguay et le chef du gouvernement du Québec, en toute occasion, ont dit que sur la conception ils étaient irréductibles mais que par ailleurs, sur le financement et l'administratif ils étaient prêts à des discussions avec l'autre niveau de gouvernement.

M. LARIN: J'ai fait une entrevue avec M. Castonguay il y a à peu près deux mois, lorsque M. Munro a fait connaître les amendements à son plan d'allocations familiales. Ce réalise dans un projet de loi mais on connaissait les grandes là à l'époque. J'avais demandé à M. Castonguay: J'imagine que vous êtes très satisfait maintenant des amendements, du comportement du gouvernement fédéral. Il avait répondu que non, que ce n'était absolument pas cela que le gouvernement québécois voulait.

M. BOURASSA: Sur quoi?

M, LARIN: Sur les allocations familiales.

M. BOURASSA: Oui, d'accord.

M. LARIN: Il était absolument...

M. BOURASSA: Ce qu'on demande, c'est exactement dans la ligne de ce qu'on a demandé. On a fait des propositions à la conférence de Victoria pour discuter, pour négocier et puis on va en faire encore. Nous considérons qu'actuellement si nous pouvons nous entendre d'une

façon pratique sur le plan législatif, cela donne au Québec la sécurité pour un temps donné et il restera à réviser lorsqu'on reprendra le débat constitutionnel. Cela donne au Québec la sécurité pour adopter et appliquer son propre plan à lui.

M. GUAY: M. Bourassa...

M. BOURASSA: Je trouve que cela serait une amélioration de la situation.

M. LARIN: Est ce qu'il y a un compromis entre les deux niveaux de gouvernement?

M. BOURASSA: D'un point de vue, on peut appeler cela un compromis, d'un autre point de vue, on peut appela cela...

M. LARIN: C'est- -dire qu'en pratique le Québec pourra établir son régime laissez-moi terminer, s'il vous plaît. ... et vous allez voir que d'allocations familiales et que d'autre part...

M. BOURASSA: C'est cela, comme il l'entend.

M. LARIN: ... le fédéral conserve ce qu'il a toujours voulu faire, verser directement aux citoyens québécois les sommes...

M. BOURASSA: C'est-à-dire que les timbres, que les chèques partent d'un endroit ou d'un autre. La conception de notre plan est que si c'est nous qui décidons, par exemple, comme c'est écrit dans la lettre, que les destinataires, les bénéficiaires, le montant, l'échelle de réduction, le montant des prestations, si c'est nous qui décidons cela, c'est que nous avons une priorité législative de fait en respectant un certain nombre...

M. PHIZICKY: Est-ce que cela veut dire que l'accord est déjà...

M. BOURASSA: Non, l'accord n'est pas encore conclu, j'attends une réponse du gouvernement fédéral ces jours-ci à la proposition que j'ai faite. Moi, je ne vois pas comment une proposition comme celle-là ne serait pas acceptée parce que cela, c'est du véritable fédéralisme décentralisé. Cela devrait être accepté par le gouvernement fédéral, par les partis de l'Opposition, par les autres provinces. Ou à moins qu'on ne croît pas au fédéralisme.

M. GUAY: M. Bourassa, le texte de l'amendement 94a), qui a été expédié aux délégations des autres provinces, deux ou trois jours avant l'ouverture de la de Victoria, c'était quand même une proposition officielle du gouvernement québécois.

M. BOURASSA: Mais j'ai dit que le gouvernement du Québec a fait des propositions qu'il a modifiées.

M. LARIN: Donc, il y a modification.

M. BOURASSA: Non, non, je ne parle pas... Même ces propositions, qui ont été envoyées pour fin de négociation, étaient différentes de celles qui ont été faites deux ou trois mois

auparavant. Jamais le gouvernement du Québec – je tiens à le dire et je pense que c'est une position normale – ne s'est enfermé dans une position rigide. La position rigide du gouvernement du Québec, c'est que la conception du plan, fondamentalement, soit québécoise. C'est notre position. Quant au reste, qu'il y ait certaines normes qui nous soient d'aucune contrainte, que les chèques soient distribués d'un endroit ou de l'autre, moyennant une administration coordonnée, c'est négociable. C'est négociable.

M. GUAY: Vous êtes prêt à modifier la...

M. LARIN: Pour autant on avait dit que même les arrangements administratifs puisqu'il s'agit de cela définitivement et législatifs, on permettra quand même, un certain nombre. Mais M. Castonguay a dit à de multiples occasions que cela, c'était inacceptable pour le Québec.

M. BOURASSA: D'accord, j'ai dit la même chose. C'est inacceptable dans le sens qu'on ne peut pas se contenter de cela à la place d'une révision constitutionnelle. Il n'y a pas de contradiction avec ce que j'ai dit avant ou ce qui a été dit par M. Castonguay. C'est inacceptable à la place d'une révision constitutionnelle. Je ne dis pas que ça règle le problème constitutionnel. C'est faux. Je suis d'accord avec votre question.

M. LARIN: Vous

M. BOURASSA: Mais cela peut faciliter, disons, la rédaction d'un texte constitutionnel.

Monsieur le premier ministre, est ce que cela veut dire que, sous forme d'accommodement législatif et administratif, dans familiales, vous êtes également disposé à le répéter sous la même si le même genre de négociations que celles qui sont en cours à genre de propositions que nous avons devant les yeux, dans la l'assurance-chômage, dans le domaine des centres de main-d'œuvre, des subventions aux jeunes, dans le domaine du loisir et dans tous les dossiers ou de loin à la sécurité du revenu?

M. BOURASSA: Chaque secteur, évidemment, a ses propres caractéristiques. On ne pourra pas appliquer la même formule, je pense, au domaine des loisirs. Il y a tout le pouvoir de dépenser qui est à examiner. Il doit y avoir une conférence fédérale-provinciale au cours des prochains mois pour examiner le pouvoir de dépenser. Moi je trouve que pour les allocations familiales, on va examiner la formule pour les centres de main-d'œuvre. Pour l'assurance-chômage, c'est une question de sous, on perd 18 millions \$? S'ils nous prouvent qu'on ne perd pas d'argent on est plus prêt à accepter. C'est purement une question de finance, dans le cas de qu'est-ce qu'on perd et de qu'est-ce qu'on gagne financièrement. Alors cela, ça peut se discuter.

Dans les autres domaines, il reste à voir quelle formule. Dans le domaine des allocations familiales, la formule que le Québec propose me paraît, disons, constituer une formule originale et qui en même temps respecte la nécessité pour le Québec d'avoir ses propres priorités acceptées et de vivre dans un régime fédéral.

Toutefois pas complète à ma question. Ma question était précise malgré sa longueur. S'il arrivait qu'Ottawa présentait un projet de loi, je la pose différemment, comme il a présenté un projet de loi sur les allocations familiales en rapport avec les centres de main-d'œuvre ou

en rapport avec l'assurance-chômage, est ce que le Québec serait disposé à faire le même genre d'arrangement que celui qu'on a devant les yeux à l'heure actuelle par votre lettre?

M. BOURASSA: Le Québec est disposé à faire des arrangements qui respectent les priorités, mais chaque secteur a ses propres problèmes, c'est-à-dire là on a les allocations familiales, on a trouvé une formule...

M. GIRARD: Dans un secteur qui, en fait, n'est qu'un élément...

M. BOURASSA: Dans un secteur. Là, on discute dans les autres secteurs. La question de l'assurance-chômage, l'assurance-chômage ce n'est pas une question de conception, c'est une question de sous. Si le gouvernement fédéral nous prouve qu'on ne perd pas d'argent, bien là on va dire: On n'a pas de raison... Parce que sur le reste, il y a eu de part et d'autre des négociations et puis il y a eu des amendements à la Loi de l'assurance-chômage.

M. LARIN: M. Bourassa, est ce que vous avez fait les calculs – j'imagine que vous avez dû faire ça les calculs – à partir des nouvelles sommes que le gouvernement...

M. BOURASSA: Oui, cela a été révisé, j'attends un document tantôt. Cela a été révisé parce qu'il y a eu des changements dans les calculs qui ont été proposés, dans les sommes et sur les chiffres précis, je ne peux pas vous donner plus de détails.

M. LARIN: Selon mes calculs puis mes sources, le gouvernement du Québec ferait à peu près 20 000 000 \$ de profit avec ça. Une formule originale et en même temps qui respecte la nécessité pour le Québec ses propres priorités acceptées et de vivre dans un régime fédéral.

M. GIRARD: M. le Premier ministre, j'accepte votre réponse qui n'est d'avoir

M. BOURASSA: Bien ça varie selon les calculs, là disons que j'attends aujourd'hui ou demain d'avoir exactement, parce que sur la question des allocations scolaires...

M. LARIN: Oui mais disons, vous allez dire évidemment que c'est une question hypothétique, dans l'éventualité, parce que c'est fortement considéré, où il y aurait un profit, que ce soit de X millions...

M. BOURASSA: Oui, il va y avoir un profit, on va voir s'il est de 20 000 000 \$ ou de 60 millions \$.

M. LARIN: Bon, est-ce qu'il est question...

M. BOURASSA: Bien, ce n'est pas un profit, pour les fins de la discussion, le plan est enrichi et on a notre part.

M. LARIN: D'accord. Et à ce moment-là, vous auriez autour de 70 000 000 \$ ou autour de ça sur 150 000 000 \$ et ce qui vous permettrait de dépenser, disons, pour votre équipement 76 000 000 \$ au lieu de 96 000 000 \$. Mais ces sommes-là que finalement

vous économisez, est ce que vous les laissez aux Affaires sociales ou si vous les envoyez ailleurs ?

M. BOURASSA: Bien là, c'est une discussion qui relève du conseil des ministres, je veux dire qu'on va avoir une réunion les premier et 2 octobre. Il reste à voir quels ministères là, je comprends très bien votre question, vous dites que si le plan fédéral est enrichi, il permet de récupérer certaines sommes qu'on donne actuellement, est ce qu'on en ajoute là ou est ce qu'on peut mettre ça ailleurs? Cela, c'est une discussion collective forcément parce que les ministres vont dire: Moi...

M. GIRARD: Mais c'est hypothétique.

M. LARIN: Il est question d'un profit là: Il n'est pas hypothétique de dire qu'il y aura un profit pour le Québec.

M. BOURASSA: C'est-à-dire que si nous insistons tellement pour cette forme à...

M. LARIN: Un gain.

M. BOURASSA: ...c'est que ça permet d'économiser des sommes, c'est que ça permet au ministère des Affaires sociales de coordonner son action. Nous donnons combien à l'assistance sociale? Entre 250 000 000 \$ et 300 000 000 \$. Si on a des centaines de millions en allocations familiales, on peut agencer les deux de manière à avoir une incitation au travail accrue en jouant sur les allocations familiales et, disons, une meilleure coordination des sommes qui sont distribuées. Il reste à voir si la somme additionnelle qui nous vient doit combler des besoins réels dans le secteur de l'assistance sociale ou si le ministère juge que les besoins réels étant comblés, il peut remettre cette somme là à la disposition...

M. GIRARD: Est-ce que c'est un transfert net de ressources ce qui est proposé par le bill Munro?

M. BOURASSA: Bien, un transfert net de ressources...

M. GIRARD: C'est-à-dire, est ce que vous aurez droit d'appliquer ce montant qui vous viendra, peu importe que ce soit moins ou plus, comme vous le voudrez?

M. BOURASSA: En pratique, voyez-vous, si les conditions que nous proposons, que le plan provincial soit 15 % ou 20 % du plan fédéral, on est déjà à 35 % ou 50 %, alors en fait, ça pourrait, si nous voulions, comme le suggère M. Larin, prendre ces 20 000 000 \$ ou 30 millions \$, on respecte les normes minimales et les familles défavorisées ne sont pas exclues. La somme fédérale va sous forme d'allocations familiales qui est de \$200000000. Mais ce qu'on donne en allocations provinciales, ça constitue un pourcentage qui est respectable. Ce sont précisément ces normes-là qui sont discutées actuellement. Les normes minimales sont discutées actuellement.

M. LARIN: Le plan québécois, quand va-t-on le connaître?

M. BOURASSA: Dans les prochains jours.

M. GUAY: Est ce qu'il va être sélectif? C'est une norme ça aussi.

M. LARIN: Il y a une question de « timing » qui m'inquiète un peu, le plan québécois, il y a longtemps qu'il est prêt. Pourquoi a-t-on attendu que le fédéral publie le sien? Parce que le Québec peut être gêné maintenant de publier son programme...

M. BOURASSA: Non.

M. LARIN: ...quand. il est à peu près semblable à celui ..du fédéral Non?

M. BOURASSA: Non, il n'y a aucune gêne.

M. LARIN: Pas de gêne?

M. BOURASSA: Pas du tout. Pourquoi le Québec serait-il gêné?

M. LESAGE: Mais pourquoi n'est-il pas lancé?

M. LARIN: Le fédéral a peut-être tous les éléments du projet québécois, non?

M. BOURASSA: Là, vous me posez une question. Est-ce que les techniques du plan étaient prêtes? On en a discuté à plusieurs reprises, mais indépendamment du plan fédéral, jamais on ne m'a soumis qu'il était prêt à être rendu public aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il y avait toujours des révisions de calcul qui étaient à faire et je ne vois pas en quoi on serait gêné de le rendre public. D'ailleurs, on doit admettre, M...Castonguay a dit hier que le plan fédéral était un pas important dans la bonne direction puisqu'il tient compte de plusieurs recommandations du rapport Castonguay. Je ne vois pas en quoi le Québec serait gêné d'appliquer son propre plan qui peut être différent sous certains aspects du plan fédéral.

M. LARIN: Sous certains aspects.

M. MacPHERSON: Est-ce que cela veut dire que le gouvernement du Québec n'attendra pas la réponse d'Ottawa à sa proposition avant de présenter son propre plan?

M. BOURASSA: Nous avons déjà annoncé qu'on présenterait notre propre plan et nous discutons actuellement des normes minimales qui pourraient être, disons, acceptables par le gouvernement fédéral.

M. MacPHERSON: Mais il n'est pas absolument nécessaire d'avoir la réponse du fédéral ou un accord sur le régime

M. BOURASSA: Bien, ça, c'est un élément de la négociation.

M. GUAY: M. Bourassa, étant donné que vous avez semblé modifier votre approche, le processus de révision pour essayer de régler les problèmes un à un, quitte ensuite à faire entrer ça dans le processus de révision, est ce qu'on doit en conclure que l'article

M. BOURASSA: On va attendre. D'abord, on va régler ce problème-là. On va voir comment on peut le régler et on verra après quel texte constitutionnel on peut rédiger. Je dois vous dire que la partie irréductible, si je puis dire, de la position québécoise a toujours été la conception du programme. Je vous défie de trouver dans aucune déclaration officielle du gouvernement quelles qu'elles soient les déclarations qu'on peut faire pour fin de négociation, où l'on a toujours éliminé complètement la coordination administrative avec le gouvernement fédéral ou son financement. Parce que là on est dans un régime fédéral et même si on était indépendant quelle que soit la valeur de l'ambassadeur qui irait négocier, il faudrait quand même que nous puissions avoir des politiques sociales qui se comparent d'une province à l'autre.

M. MARCELIN: Avez-vous des indications à l'effet que le gouvernement fédéral est prêt à inclure des amendements?

M. BOURASSA: Pardon?

M. MARCELIN: Je dis, est ce que vous avez des indications du gouvernement fédéral à l'effet qu'il est prêt à inclure des amendements dans son projet de loi?

M. BOURASSA: M. Trudeau a répondu. M. Monro a dit hier qu'il était prêt à

M. LARIN: Parce que l'approche québécoise a toujours été plus globaliste que l'approche fédérale et là il semble qu'on négocie à la pièce. C'est-à-dire que...

M. BOURASSA: Oui, mais si on veut régler des problèmes, M. Larin...

M. LARIN: Non, non, je comprends bien que vous avez peut-être un millier de bonnes raisons pour cela, mais je pense qu'il y a quand même une chose qu'il faut...

M. BOURASSA: L'approche globaliste...

M. LARIN: ... c'est qu'il y a une différence d'approche.

M. BOURASSA: L'approche globaliste n'a jamais donné de résultats mirobolants. C'est facile pour le chef du gouvernement du Québec de partir une grande querelle avec Ottawa. Il nous faut la juridiction totale! Puis Et ci et ça! Mais ça donne quoi?

M. GUAY: M. Bourassa, avant l'approche globaliste...

M. LARIN: C'est pour cela que vous avez décidé que vous respectons le Québec!

M. BOURASSA: C'est-à-dire que si on peut s'entendre sur une chose comme celle-là cela respecte nos priorités. Cela veut dire que la formule est préférable.

M. GUAY: Mais, M. Bourassa, cette approche...

M. BOURASSA: Mais cela n'élimine pas la révision constitutionnelle.

M. GUAY: Mais cette approche à la pièce, ce n'est pas l'approche originale du gouvernement québécois avant l'approche globaliste? Est-ce que ce n'est pas ce qui a été tenté dans les années '60 et '61?

M. BOURASSA: L'approche, ça a donné des résultats. Cela nous a donné 25 points...

M. GUAY: Cela a donné un exercice de révision.

M. BOURASSA: Non, cela a donné 25 points d'impôts; cela nous a donné l'assurance-hospitalisation, la Caisse de dépôts. Cela a donné des pouvoirs additionnels au Québec, importants.

M. MacPHERSON: Est-ce qu'un accord sur les allocations familiales faciliterait la résolution du problème constitutionnel?

M. BOURASSA: Là, on aura des précédents concrets et réels parce que tout le monde disait: Qu'est-ce que ça veut dire primauté législative? Qu'est-ce que ça veut voir dire: pouvoir concurrentiel? Exclusivité? Là on aura une pratique qui nous permettra d'avoir un texte constitutionnel qui pourrait être plus facile à écrire.

M. GIRARD: Est-ce que ce n'est pas un précédent qui peut jouer contre le Québec?

M. BOURASSA: Pourquoi cela jouerait contre le Québec?

M. GIRARD: Parce que vous avez un précédent selon lequel l'autorité fédérale conserve la haute main sur la politique et qui conserve à toutes fins utiles la mainmise sur l'ensemble des politiques nationales en matière d'allocations familiales.

M. BOURASSA: C'est faux!

JOURNALISTE: Et des paiements directs.

M. BOURASSA: C'est faux!

JOURNALISTE: C'est l'argent ou l'argent.

M. BOURASSA: Que l'agence de distribution des chèques soit à Québec ou à Ottawa on va en discuter avec eux. Nous avons notre propre plan; ils ont leur propre plan. Il s'agit d'éviter une duplication coûteuse. Mais ce qui est important, je pense, et vous devez vous en rendre compte, c'est la conception du plan, ce sont les destinataires, ce sont les montants, ce sont les bénéficiaires, c'est l'échelle de réduction. C'est cela qui fait la valeur intrinsèque d'un plan. Et cela, c'est le Québec qui va le déterminer.

JOURNALISTE: Ce qui est important aussi, n'est-ce pas d'avoir l'argent pour réaliser la conception qu'on peut avoir d'un accord?

M. BOURASSA: Si on veut avoir l'argent, il faut taxer. Tandis que là, ils taxent, eux. Ils vont faire adopter cela par des députés qui sont responsables vis-à-vis de la population.

M. GIRARD: S'ils taxent, ils ont l'argent, donc, ce sont eux qui mènent.

M. BOURASSA: Ce ne sont pas eux qui mènent parce que c'est nous qui déterminons les modalités d'où l'avantage du plan. Parce que c'est eux qui ont la responsabilité de taxer les concitoyens pour distribuer ces sommes et c'est nous qui déterminons la conception dont elles vont être distribuées. C'est là que je dis que c'est une nouvelle forme de fédéralisme qui peut être très avantageux, non seulement pour le Québec, mais pour l'ensemble du Canada.

M. GUAY: M. Bourassa, à Victoria ce n'était pas cela du tout. À Victoria, en matière d'allocations familiales, toute loi provinciale écartait la loi fédérale et il y avait compensation automatique.

M. BOURASSA: Non. Vous dites: « Ce n'était pas cela du tout. » Au contraire, c'est cela. Parce que la loi provinciale prend la place de la loi fédérale.

M. GUAY: Elle ne prend pas la place, c'est la loi fédérale qui tient compte de la loi provinciale, c'est de la concurrence.

M. BOURASSA: La loi fédérale dit que la loi provinciale déboute la loi fédérale.

JOURNALISTE: Oui, mais ce n'est pas ce que vous demandez.

M. BOURASSA: Ce n'est pas une priorité législative?

M. LARIN: Est-ce que vous avez d'autres questions?

M. GUAY: Une autre question, M. Bourassa, en ce qui concerne l'agence culturelle et technique qui doit se réunir, ici, vers le 15 octobre. On sait que tout le statut du Québec à l'intérieur de cette agence de coopération est en cause actuellement. Est-ce que le Québec va obtenir gain de cause d'ici le début d'octobre? Est-ce que le Québec va pouvoir être participant de plein droit à l'intérieur?

M. BOURASSA: J'attends un rapport au conseil des ministres tantôt là-dessus. Je dois vous dire que je n'ai pas suivi cela de très près parce que j'ai un paquet de dossiers.

M. GUAY: Est-ce que vous avez l'intention de négocier dans le même esprit que celui des allocations familiales, essayer de trouver un compromis?

M. BOURASSA: Il y avait eu une entente de principe là-dessus. Il reste à voir. C'est que le Québec est un gouvernement participant, mais tout le problème est de définir ce qu'est un gouvernement participant.

M. GUAY: Ah! bon!

M. LARIN: D'autres questions?

M. MacPHERSON: Oui. M. Trudeau a dit en Chambre hier qu'il attend vous précisez la proposition que vous avez faite dans votre lettre. Est-ce que vous allez la préciser?

M. BOURASSA: C'est assez clair dans ma lettre.

M. MacPHERSON: Alors, tout ce qui manque c'est une réponse du fédéral?

M. BOURASSA: Il va me répondre et je lui répliquerai. Avez-vous d'autres questions?

JOURNALISTE: Concernant Chemcell, qu'est ce qui se passe à Montmagny?

M. BOURASSA: Chemcell. Attendez les statistiques sur le chômage demain. Attendez! Je dois les rencontrer, je pense.

JOURNALISTE: Vendredi?

M. BOURASSA: Non, la semaine prochaine.

OÙ cela? Lesquels? JOURNALISTE: À Montmagny.

M. BOURASSA: Cela fait trois mois.

JOURNALISTE: Cela s'en vient.

M. BOURASSA: Mais oui, il y en a 2 000 de plus et là un autre endroit, il y en a 3 000, il y en a 10 000.

JOURNALISTE: Qu'arrive-t-il de M. Prud'homme? Est ce qu'il est encore au gouvernement?

M. BOURASSA: Il faut que vous parliez également des nouveaux emplois qui sont créés.